

le snesup

Elections au CNESER
— 22 mars 2011 —

snesU.p

Faire entendre la voix des universitaires...

La « licence » et le « master » venaient de faire l'objet d'importants débats en CNESER, lorsqu'a commencé la mandature actuelle. Hasard des calendriers, c'est probablement par l'examen de l'arrêté « licence » que débutera la prochaine. En effet, la réouverture de ce texte, voulue par la ministre, est au centre de ce qu'elle entend être une « refondation du cycle licence ». C'est à l'aune de l'importance de ce texte, mais aussi de tous ceux qu'il nous aura fallu examiner, décoriquer, combattre pied à pied... qu'il faut mesurer l'ampleur des rôles et missions des élus SNESUP au CNESER. Des décrets d'application de la loi « LRU » aux dossiers d'habilitations, des budgets indigents

aux circulaires de non-cadrage de la formation des maîtres... ces quatre dernières années n'auront connu aucune trêve.

Par-delà nos capacités d'analyse qui forgent la crédibilité de nos interventions, notre présence au sein de la dernière instance de régulation nationale nous permet de porter la voix des universitaires. **Pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche, Votez, faites voter, pour les listes SNESUP au CNESER!**

Stéphane Tassel
SG du SNESUP, élu au CNESER

S
U
P
P
L
É
M
E
N
T
N
O
U
S

Pour un service public d'enseignement supérieur

Le CNESER, une instance démocratique

Le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est la seule instance nationale où une majorité de représentants élus des personnels et des étudiants peuvent faire entendre leurs réflexions, propositions et revendications sur la politique d'enseignement supérieur et de recherche. C'est un conseil consultatif, mais il relaie avec efficacité les mobilisations des collègues (loi LRU, « masterisation »), et, en toutes circonstances, fait entendre la voix des personnels.

Le CNESER est consulté sur :

- ↳ législation et réglementation concernant l'Enseignement Supérieur et la Recherche;
- ↳ politique universitaire, budget et sa répartition;
- ↳ organisation des enseignements et réglementation des diplômes, y compris des autres ministères ;
- ↳ demandes d'habilitation et d'accréditation d'Ecoles Doctorales, reconnaissance des diplômes, notamment pour des établissements privés;
- ↳ structure et fonctionnement des établissements.

Le SNESUP se bat pour que les avis du CNESER soient pris en compte et que les élus disposent des moyens d'enrichir les textes, voire d'en proposer.

Les propositions du SNESUP**Formations :**

- ◆ réelle démocratisation de l'enseignement supérieur, assurant à tous les étudiants les conditions de la réussite de leurs études (50% d'une classe d'âge obtenant au minimum la licence), et permettant d'accroître, par la formation initiale et continue, les qualifications de l'ensemble des générations ; il faut un tout autre « Plan Licence » pour combattre l'échec étudiant. Ce qui suppose :
- ◆ augmentation notable de l'encadrement articulée à une pédagogie diversifiée et à des parcours aménagés
- ◆ rapprochement de l'ensemble des formations du supérieur, liées à la recherche dès le L1
- ◆ cadrage national de formations diversifiées et renouvelées, double finalité de poursuite d'études et de sortie qualifiante des diplômés nationaux

Recherche :

- ◆ La détermination des grandes orientations scientifiques nationales doit résulter de la consultation des instances élues de la communauté scientifique pour permettre le développement de toutes les thématiques de recherche.

Les candidats des listes SNESUP-FSU soutenues par le SNCS, le SNESUP-FSU proposent des propositions. Les listes présentées par le SNESUP-FSU incarnent un service public d'enseignement supérieur avec un souci d'équilibre scientifique, social et géographique.

**ANNE ROGER**, candidate

Je suis actuellement maître de conférences à l'UFR STAPS de Lyon 1, membre du Centre de Recherche et d'Innovation sur le Sport et responsable pédagogique d'un master enseignement. Mes motivations ? Représenter la FSU au sein d'une instance collégiale et démocratique et en porter les revendications, défendre également l'existence de la 74^{ème} section et de l'éducation physique dans tous les secteurs, informer en amont et en aval les collègues des enjeux qui traversent en profondeur le monde universitaire.

**CHRISTINE DUPRAT**, candidate

Mon parcours dans un IUT, mon investissement dans le fonctionnement de l'université m'ont permis d'acquérir une expérience que je veux mettre au service du CNESER. Avec mes camarades, j'y défendrai les valeurs du service public, sans concession sur les moyens nécessaires pour que nos formations perdurent et s'amplifient.

**FREDÉRIC RÉGENT**, membre du CNESER et candidat

Je suis maître de conférences en Histoire à l'université-Paris 1-Panthéon-Sorbonne. J'ai également enseigné pendant six ans à l'Université des Antilles et de la Guyane. Je suis bien au fait des problèmes touchant les universités de l'Outre-Mer. Siégeant au CNESER depuis 2009, j'y défends l'idée d'un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche privilégiant les coopérations scientifiques à la concurrence.

**PHILIPPE ROUSSEAU**, élu sortant

Membre titulaire du CNESER et du CNESER disciplinaire, j'ai mesuré l'importance et l'efficacité du rôle du SNESUP dans la défense du service public et des collègues. Mon témoignage vaut surtout pour le disciplinaire où j'ai vu combien la présence des élus du SNESUP comptait aussi bien pour faire respecter les droits des enseignants, veiller à ce que l'instruction des affaires soit toujours menée à décharge comme à charge et redresser au besoin des décisions de première instance arbitraires ou biaisées, que pour garantir l'honnêteté et l'honorabilité du fonctionnement de l'enseignement supérieur public. Il faudra bien se garder de négliger cet aspect de l'activité syndicale et veiller à ce que l'instance nationale d'appel ne disparaisse pas. Les élus du SNESUP ont sans aucun doute pour responsabilité de protéger le service public, ses personnels et sa réputation contre des comportements inacceptables, et de sanctionner d'une manière juste et conforme aux textes réglementaires les fautes graves que certains enseignants peuvent commettre dans le cadre de leurs activités professionnelles. Mais ils doivent se montrer aussi attentifs à empêcher que les procédures disciplinaires deviennent un moyen détourné de gestion des ressources humaines ou servent à régler des conflits de personnes, de clans ou d'écoles. Avec la décentralisation de la gouvernance du service public induite par la loi LRU et l'affaiblissement de la protection statutaire des agents de l'Etat, ce danger va se trouver considérablement aggravé.

**MARC CHAMPESME**, candidat

Responsable d'une mention de licence, je suis témoin de l'énergie déployée par les collègues pour accueillir et faire réussir tous les étudiants. Je souhaite notamment porter les exigences de ces collègues de voir enfin leur engagement reconnu et soutenu, au sein d'un service public actuellement soumis à des attaques incessantes.

SISTENT ET CONSTRUISENT

et de recherche rénové, collégial et démocratique.

- ◆ Aller vers l'objectif de l'Union Européenne de 3% du PIB pour la recherche et de 700 000 chercheurs supplémentaires, impose une hausse des moyens de la recherche publique principalement par l'augmentation substantielle des crédits de base des laboratoires et par une politique ambitieuse de créations d'emplois scientifiques de titulaires offrant des perspectives de carrière pour les jeunes doctorants et docteurs.
- ◆ A l'opposé de l'opacité des comités attribuant les Initiatives d'Avenir (Idex, Labex,...), il faut restaurer des procédures contradictoires et transparentes d'évaluation par des instances démocratiques et notamment dissoudre l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES).

Statut et missions des enseignants du supérieur :

- ◆ Rendre effectif le référentiel national des tâches pour réellement prendre en compte toutes les activités et les responsabilités des enseignants du supérieur dans des services statutaires avec des volumes horaires réduits
- ◆ Assurer l'exercice de l'activité de recherche à tous les enseignants-chercheurs, la rendre accessible aux enseignants de statut second degré et imposer un demi-service durant trois ans pour les nouveaux enseignants-chercheurs

- ◆ Repenser complètement la réforme de la formation des enseignants et immédiatement prendre des mesures d'urgence pour mettre fin à la catastrophe actuelle de cette réforme tant pour les élèves, que pour les formés, les formateurs, les formations et la recherche.

Richesse, diversité et cohérence du Service Public :

Le MESR oppose une dizaine d'universités dites « de recherche », délivrant masters et doctorats, et la masse des autres, réduites à des collèges universitaires. Le SNESUP rejette cette conception élitiste. Ses élus au CNESER mèneront un combat résolu et tenace contre sa mise en œuvre. Ils veilleront à préserver la richesse scientifique et la cohérence des formations sur l'ensemble du territoire, ainsi que le maintien d'instances de représentation démocratique des collègues au sein de structures d'enseignement supérieur et de recherche librement choisies.



SNEP et le SNETAP (FSU) au CNESER s'engagent à défendre ces la diversité des disciplines, des établissements, des générations, graphique, dans le respect de la parité homme / femme.



CLAUDINE KAHANE, membre du CNESER et candidate
Mon expérience d'élue de 2007 à 2011 : l'activité des élus SNESUP au CNESER est intense ; ils se font systématiquement le relais des grandes mobilisations universitaires ; chaque mois, par l'étude approfondie des dossiers, les contacts avec les établissements et les interventions en séance, c'est pied à pied qu'ils défendent les valeurs et les missions du service public.



CLAIRE BORNAIS, candidate
Mon affectation dans une école universitaire d'ingénieurs et mes rencontres de militante syndicale avec des collègues qui travaillent dans des cadres différents me permettent de percevoir la grande diversité des conditions de travail et d'études, dont à mon avis le CNESER doit discuter au niveau national.



MARC NEVEU, élu sortant
L'amoindrissement de la démocratie et de la collégialité dans le monde universitaire (loi LRU, pôles d'excellence...) rend le travail de nos collègues de plus en plus difficile. Le CNESER reste un des rares lieux de représentation par des élus de la communauté universitaire. Notre action syndicale de fond pour défendre nos conceptions d'un service public d'enseignement supérieur lié à la recherche, permet dans ce cadre de soutenir les revendications pédagogiques et de recherche de nos collègues. Un travail difficile, mais utile et enrichissant.



JOELLE BURNOUF, élue sortante PRÉSIDENTE DU CNESER STATUANT EN MATIÈRE DISCIPLINAIRE
C'est la seule juridiction d'appel national, totalement indépendante de la hiérarchie du MESR, composée d'enseignants-chercheurs et d'étudiants élus au sein des représentants du CNESER plénier. La juridiction examine les cas, pour les usagers, du baccalauréat au doctorat et pour les enseignants-chercheurs dans toutes les catégories d'agents. L'appel peut être déposé soit par le déféré, soit par le président de l'établissement, soit par le recteur. Elle agit en saisine directe pour certains cas : établissement qui ne dispose pas d'une commission disciplinaire ou dépassement des délais réglementaires. Depuis quatre ans, le nombre des affaires traitées est en croissance, en particulier les cas d'enseignants-chercheurs. Le traitement des dossiers d'appel (commission d'instruction et formation de jugement) montre souvent une méconnaissance de la réglementation, voire une ignorance des cadres (lois, décrets, circulaires) qui mériteraient une formation non seulement de tous, mais aussi des services juridiques des établissements ce que le service ne peut assurer (2 agents permanents) mais il conseille à la demande les établissements au coup par coup. L'expérience de 4 ans de session montre également une absence quasi-totale de « médiation » dans les établissements, de l'échelon le plus petit, la composante, jusqu'au sommet de la hiérarchie. Elle montre aussi comment fonctionnent les réseaux et les pesanteurs implicites de l'organisation de l'enseignement supérieur.

Votez, appelez à voter pour les listes **SNESUP-FSU**

POUR

Une réelle démocratisation de l'enseignement supérieur assurant les conditions de réussite de leurs études de tous les étudiants.

Un cadrage national de formations diversifiées et renouvelées permettant la poursuite d'études et la sortie qualifiante avec des diplômes nationaux.

Le rapprochement de l'ensemble des formations supérieures.

Des dispositifs de pédagogie diversifiée et des parcours aménagés.

Des mesures d'urgence pour mettre fin à la catastrophe de la réforme de la formation des enseignants, tant pour les élèves, que pour les formés, les formateurs, les formations et la recherche.

POUR

Des orientations de recherche débattues démocratiquement, le respect des libertés académiques dans l'ensemble des établissements. Des critères d'évaluation de la recherche, des formations et des établissements élaborés par des instances démocratiques comprenant une majorité d'élus.

Des créations d'emplois scientifiques de titulaires, des moyens et des crédits récurrents suffisants.

POUR

Un maillage territorial cohérent (et non des pôles d'excellence contre des collèges universitaires) assis sur des coopérations scientifiques librement choisies en France et à l'international.

Des critères clairs de répartition des budgets et des postes.

**Des élu-e-s SNESUP
parmi vous, dans vos
établissements ;
compétents sur les
dossiers, faisant
entendre votre voix ;
représentant la
diversité du monde
universitaire ;
porteurs des valeurs
d'un syndicalisme
indépendant, de lutte
et de propositions.**

LISTES SNESUP AVEC LE SOUTIEN DU SNCS, DU SNEP ET DU SNETAP (FSU)

PROFESSEURS ET ASSIMILÉS

TITULAIRES

- KAHANE Claudine, Astrophysique, Grenoble I • ZIDI Mustapha, Mécanique, Génie mécanique et Génie civil, Paris XII
- DORE-MAZARS Karine, Psychologie, Paris V • HANTZ Edith, Physique, Paris XIII • BARAKAT Georges, Electronique, Le Havre
- SHARIAT Behzad, Informatique, Lyon I • PEIGNE Marc, Mathématiques, Tours • PFEFFERKORN Roland, Sociologie, Strasbourg
- CHAPOULIE Rémy, Milieux denses et matériaux, Bordeaux III • MACHINAL Hélène, LLA Anglais, Brest
- HELVETIUS Anne-Marie, Histoire médiévale, Paris VIII

SUPPLEANTS

- GUERIN Philippe, LLA Italien Paris III • LION Brigitte, Histoire Tours • BAUDIN Frédéric, Astronome Paris XI
- PEYROT Vincent, Pharmacie Aix-Marseille II • FRETTEL Julien, Sciences politiques Amiens
- BELIS-BERGOIGNAN Marie-Claude, Sciences économiques Bordeaux IV • DALMAS Martine, Langues et littératures germaniques et scandinaves Paris IV • ROCHEX Jean-Yves, Sciences de l'Education Paris VIII • ORANGE Christian, Sciences de l'Education Nantes (IUFM)
- JAAFARI Alain, Electronique Amiens • SECHET Raymonde, Géographie Rennes II

MAÎTRES DE CONFÉRENCES, AUTRES ENSEIGNANTS ET ASSIMILÉS

TITULAIRES

- TASSEL Stéphane, Génie mécanique, Marne la Vallée • DUPRAT Christine, Chimie, Toulouse III (IUT) • DEAUVIEAU Jérôme, Sociologie, Versailles St Quentin • ASTRUC Thierry, Mathématiques, Nice (IUFM) • TRUCHET Bruno, Neurosciences, Aix-Marseille I
- LANGLOIS Pierre, Electronique, Caen (IUT) • LAMBERT Xavier, Arts, Toulouse II • TERREAU Corinne, Mathématiques, Dijon
- NIEDDU Martino, Sciences économiques, Reims • DINCLAUX Marie, Droit privé, Bordeaux III • WILLAUME Jacques, Arts, Amiens

SUPPLEANTS

- CHAMPESME Marc, Informatique, Paris XIII • BONINCHI Marc, Histoire du Droit, Lyon III • BORNAIS Claire, Mathématiques, Lille I
- ROGER Y PASCUAL Anne, STAPS, Lyon I • REGENT Frédéric, Histoire moderne, Paris I • PLANTEVIN Frédérique, Mathématiques, Brest
- BERCHE Pierre-Emmanuel, Physique, Rouen • PFERSMANN Andreas, Littérature comparée, Polynésie française
- ANGER Pascal, Education Physique et Sportive, Angers • ROGNON Xavier, Génétique animale, Agroparistech • JOULAIN Anne, Physique, Poitiers